

ENVOI PAR COURRIEL

Le 20 septembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 2 août dernier ainsi que vos précisions reçues le 14 août visant à obtenir les contrats, et les accords du 1^{er} janvier 2012 au 27 juillet 2017 sur les sujets suivants :

- Assurance responsabilités, négligences;
- Assurance décès et mutilation accidentel;
- Assurance santé et invalidité à l'exception des assurances médicales et dentaires;
- Assurance de chantier (*builders risk*);
- Assurance sur la gestion des risques : identifier les risques, les rapports sur les risques, les profils de risques;
- Les documents actuariels.

Pour l'assurance responsabilités et négligences, vous trouverez la couverture d'assurance Protection et indemnité contractée pour les navires de la Société des traversiers du Québec (STQ) sous ces liens :

<https://www.shipownersclub.com/publications/club-rules-2017/>

https://www.shipownersclub.com/media/2017/05/Club-Rules-2017_French-WEB.pdf

La STQ possède également une assurance pour ses biens et responsabilité civile découlant de la propriété et de l'opération de tous ses biens, dont vous retrouverez la couverture dans le document joint à la présente lettre.

Afin de mieux répondre à votre demande, vous pouvez voir la couverture d'assurances contractée pour l'assurance Coque et machinerie des navires de la STQ, basée sur les *American Institute Hull Clauses 6/77* au lien suivant :

<http://www.aimu.org/forms/7.pdf>

Pour l'assurance décès et mutilation, santé et invalidité, en dehors de la couverture médicale et dentaire, les employés ne sont pas couverts par d'autres types d'assurances particulières qui seraient susceptibles de répondre à votre demande. En conséquence, la STQ ne peut vous communiquer les documents demandés puisqu'ils n'existent pas, et ce, en vertu des articles 1 et 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1. En ce qui concerne l'assurance chantier, l'assurance sur la gestion des risques et les documents actuariels, la STQ ne peut non plus vous communiquer les documents demandés puisqu'ils n'existent pas, et ce, en vertu des mêmes articles 1 et 9 de la Loi qui prévoient ce qui suit :

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

En terminant, malgré que votre demande d'accès ne vise pas ces assurances, soyez informé que la STQ détient également une police d'assurance pour sa flotte de véhicules automobiles, une assurance risque de guerre et débours pour ses navires et une assurance fidéjussion et vol.

Conformément à l'article 51 de cette Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
Landlord Port Authority

CONTENTS

	Landlord Port Authority	
P1	Customer Liabilities	4
P2	Errors & Omissions	5
P3	Third Party Liabilities	6
P4	Fines & Duty	8
P5	Costs	10
A1	Discretionary Insurance	11
A2	Personal Rights & Advertising	12
	Additional Risks	
A4	Handling Equipment	14
A6	Property	17
A7	Business Interruption: Insured Damage	21
A8	Business Interruption: Berth Blockage	24
A9	Tenants & Fire Legal Liabilities	27
A10	North American Chassis Liabilities	28
A11	Carrying Equipment	31
	Port Ship Risks	
X1	Hull & Machinery	36
X2	Collision Liabilities	38
X3	Third Party Liabilities (excl Collision)	38
X4	Fines	40
X5	Costs	41
X6	Pollution	42
X7	Exclusions & Qualifications	43
	General Provisions	
G1	General Exclusions	46
G2	General Terms	49
G3	Claims	59
G4	Reinsurance	61
G5	Definitions	63
	Additional Interests	
J1	Loss Payee	86
J2	Loss Payee Joint Assured	87
J3	Contractor Joint Assured	90
J4	Supplier Joint Assured	91
J5	Customer Joint Assured	93
J6	Commercial Lessor Joint Assured	94
J7	Connected Interests	96
J8	Connected Interests Joint Assured	96
J9	Equipment Lessee Joint Assured	98
J10	Operational Joint Assured	99